



Réforme du Code de l'exécution en Slovaquie

À l'occasion de la réforme du Code de l'exécution, la Slovaquie s'intéresse au modèle de l'huissier de justice français.

La Slovaquie prépare actuellement des réformes sur les voies d'exécution et la profession d'huissier de justice. Dans ce contexte, le secrétaire d'État du ministère de la Justice de Slovaquie et une délégation de la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie se sont rendus à Paris le 15 avril 2009 pour rencontrer des représentants de l'UIH afin de se renseigner sur de nombreux aspects touchant à la profession d'huissier de justice en France, aux voies d'exécution et au système judiciaire.

La délégation était composée de Daniel Hudak, secrétaire d'État à la justice de Slovaquie, de Jozef Risian, président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Slovaquie, et de Peter Molnar, membre du bureau de la Chambre. L'UIH était représentée par son président, Jacques Isnard, son 1^{er} secrétaire, Mathieu Chardon, et par Anne Kérisit, membre. Nos confrères slovaques ont expliqué qu'il n'existe pas de *numerus clausus* pour la profession d'huissiers de justice en Slovaquie et que le nombre des huissiers de justice y est trop important (280 pour 5 millions d'habitants). Les huissiers de justice ne peuvent pas former d'associations et ne peuvent pas exercer d'activités annexes à l'exécution des décisions de justice, comme c'est le cas dans de nombreux pays, dont la France. En outre, le contrôle sur les huissiers de justice est insuffisant et il apparaît nécessaire de restreindre l'accès à la profession.

Les experts de l'UIH ont évoqué les divers points que la délégation slovaques voulait aborder :

- Accès à la profession, ouverture et fermeture des offices, fixation du nombre des offices

- Sécurisation des fonds clients
- Les différentes formes d'exercice de la profession
- Les ventes aux enchères mobilières et immobilières
- Les activités annexes des huissiers de justice
- Les actes d'huissiers de justice
- L'archivage des dossiers
- Le tarif des huissiers de justice.

Mathieu Chardon et Anne Kérisit ont expliqué l'intérêt d'avoir des huissiers de justice compétents et ayant un haut degré de connaissances juridiques, ce qui leur donne vocation à accomplir des missions annexes à l'exécution des décisions de justice et ainsi contribuer à une meilleure administration de la justice. Par exemple, les constats et le recouvrement amiable de créances permettent de désengorger les tribunaux en évitant les procès en amont. Ils ont également expliqué qu'un nombre trop important d'huissiers de justice était néfaste car il aboutit à une pression disproportionnée sur le débiteur. Pour l'UIH, l'accès à la profession ainsi que les conditions d'installation doivent être strictement réglementés. Il a été indiqué aux représentants slovaques que le système d'assurance obligatoire et de responsabilité civile de la profession est réglementé au niveau national en France et permet ainsi une réparation complète des dommages éventuels causés par les huissiers de justice à l'occasion de l'exercice de leur profession.

Les attributions du juge de l'exécution ainsi que son interaction dans les procédures d'exécution ont été également développées. Enfin, les principes du tarif des huissiers de justice leur ont été présentés.

À l'issue d'un long et fructueux entretien, les représentants slovaques ont remercié l'UIH et ont indiqué que les renseignements obtenus constituaient un réservoir d'idées qui leur seront très utiles à l'occasion de la réforme actuellement en cours. Guy Duvelleroy, président de la Chambre nationale des huissiers de justice, est intervenu à la fin de l'entretien pour rencontrer la délégation et lui indiquer que son bureau était à sa disposition pour tout renseignement complémentaire et approfondir en détails les points abordés.

Reform of the Code of Execution in Slovakia

At the Time of the Reform of the Code of Execution, Slovakia is interested in the Model of the French Judicial Officer

Slovakia currently prepares reforms on enforcement procedures and the occupation of judicial officer. In this context, the State Secretary of the ministry for Justice of Slovakia and a delegation of the National Chamber of the judicial officers of Slovakia went to Paris on April 15th, 2009 to meet representatives of the UIH in order to get information about many aspects relating to the occupation of judicial officer in France, enforcement procedures and the legal system.

The delegation consisted in Daniel Hudak, State Secretary for Justice of Slovakia, Jozef Risian, president of the National Chamber of the judicial officers of Slovakia, and Peter Molnar, member of the board of the Chamber. The UIH was represented by its president, Jacques Isnard, its 1st secretary, Mathieu Chardon, and by Anne Kérisit, member. Our Slovak fellow-members explained that there is no "numerus clausus" for the occupation of judicial officers in Slovakia and that the number of judicial officers is too important (280 per 5



million inhabitants). The judicial officers cannot form associations and cannot carry out additional activities apart from enforcement, as it is the case in many countries, like France. Moreover, control on the judicial officers is insufficient and it appears necessary to restrict access to the profession.

The experts of the UIHJ evoked the various points which the Slovak delegation wanted to approach:

- Access to the profession, opening and closing of offices, fixing of the number of offices
- Security of funds collected by judicial officers
- Various forms of exercise of the profession
- Movable and real estate auctions
- Additional activities of the judicial officers
- Service of documents by judicial officers
- The storing of files
- The tariff of judicial officers.

Mathieu Chardon and Anne Kérisit explained the interest to have qualified judicial officers having an high degree of legal knowledge, which gives them vocation to carry out additional missions apart from enforcement of legal decisions and thus to contribute to a better administration of justice. For example,

statements of facts and amicable debt recovery contribute to reduce the backlog of cases by avoiding lawsuits. They also explained how too many judicial officers were counterproductive as it leads to a disproportionate pressure on the debtor. For the UIHJ, access to the profession as well as the installation requirements must be strictly regulated. It was indicated to the Slovak representatives that the system of compulsory insurance and civil liability of the profession is regulated at national level in France and thus allows a complete repair of the possible damage caused by judicial officers at the time of the exercise of their profession.

Attributions of the execution judge as his interaction in enforcement procedures were also developed. Lastly, the principles of the tariff of judicial officers were presented to them.

At the conclusion of a lengthy and profitable meeting, the Slovak representatives thanked the UIHJ and indicated that the information obtained constituted a think tank which would be very useful for them at the time of the reform currently in hand. Guy Duvelleroy, President of the National Chamber of judicial officers of France met the delegation at the end of the meeting. He said his board was at their disposal to go deeper into the topics that had been developed.



In memoriam

Charles Vanheukelen
(1952 – 2009)

Notre confrère Charles Vanheukelen n'est plus. Nommé en 1979 à Louvain (Belgique), il a exercé plusieurs fonctions électives au sein de sa profession pour devenir président de la Chambre nationale des huissiers de justice de Belgique pendant sept années, de 1995 à 2002. Pendant son mandat, en sa qualité de chef de délégation et homme de convictions, il a su entretenir d'excellentes relations avec l'UIHJ, fondées sur la franchise et la volonté de développer la coopération internationale. Eminent juriste, auteur de nombreux articles, il a été un proche collaborateur du professeur Georges de Leval au sein de l'université de Liège où il participait notamment à des cours de formation. Malgré sa grave maladie il a tenu à poursuivre ses activités professionnelles jusqu'à la fin, témoignant de sa grande force de caractère et d'un courage exemplaire. Il a été enterré dans sa ville natale de Louvain. De nombreux confrères et universitaires sont venus lui rendre hommage lors de la cérémonie. Charles nous manque déjà. L'UIHJ adresse ses condoléances attristées à son épouse, leurs trois enfants et leurs proches.



Our fellow-member Charles Vanheukelen has passed away. Appointed in 1979 in Leuven (Belgium), he exerted several elective functions within his profession and was president of the National Chamber of Judicial Officers of Belgium during seven years, from 1995 to 2002. During his mandate, in his capacity as head of delegation and a man of convictions, he succeeded in keeping excellent relations with the UIHJ, based on frankness and the will to develop international cooperation. Eminent lawyer, author of many articles, he was a close collaborator of professor Georges de Leval within the University of Liege where he took part in particular in training courses. In spite of his serious illness he made a point of continuing his professional activities until the end, testifying of his great strength of character and of an exemplary courage. He was buried in his birthplace of Leuven. Many fellow-members and academics came to pay him homage at the time of the ceremony. We miss Charles already. The UIHJ addresses its saddened condolences to his wife, their three children and their relatives.